



LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES, USAGES CHEZ LES AGRICULTEURS - CALCULS D'IFT - PARIS -

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :	<p>Dans le cadre de la généralisation des exigences de maîtrise et de limitation de la fertilisation ainsi que de la réduction d'emploi des produits phytosanitaires, les contrôleurs sont amenés à vérifier dans les exploitations agricoles, le respect d'un certain nombre de (bonnes) pratiques liées à ces thématiques.</p> <p>Ces réductions impliquent d'avoir recours à des techniques alternatives et à des indicateurs de suivi, tels que les bilans de fertilisation et les IFT (Indice de Fréquence de Traitement). Ils sont notamment utilisés dans le cadre de l'application de la conditionnalité des aides PAC et des Mesures Agri-Environnementales (MAEC) à enjeu eau, qui consistent à indemniser les exploitations agricoles en contrepartie d'une meilleure maîtrise de l'utilisation de ces intrants.</p>
OBJECTIFS :	<p>Approfondir les connaissances théoriques sur les produits phytosanitaires, leurs usages. Être capable d'analyser les enregistrements liés à l'usage des produits phytosanitaires, dans le cadre d'un contrôle chez l'agriculteur, au regard de la réglementation et des systèmes de productions mise en œuvre.</p>
PUBLIC CONCERNE :	<p>Agents de DDT(M), DD(CS)PP, DRAAF, ASP, enseignants en EPLEFPA</p> <p>Cette formation ne vise pas en particulier les contrôleurs intrants.</p>
CONTENU PROPOSE :	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances théoriques sur les produits phytosanitaires, leur homologation, la réglementation (AMM), l'impact des produits sur la santé, les risques et les mesures de protection, - Connaissance des pratiques phytosanitaires, généralités sur les produits phytosanitaires utilisés (catégories, modes d'action, seuils de nuisibilité et d'intervention, phénomènes de résistance...), notion d'agriculture raisonnée et intégrée, - La pollution de l'eau et des terres liée à ces pratiques, le plan ECOPHYTO, les modalités de réduction des traitements, les méthodes alternatives, - Les administrations en charge, le rôle du SRAL, - Les lieux de stockage, les obligations, les outils d'enregistrement des pratiques, le certificat . - Lecture et analyse des cahiers d'enregistrement des pratiques phytosanitaires, des bilans de stratégie de protection des cultures, étude d'itinéraires types sur principales cultures, - Vérification de la cohérence des enregistrements des pratiques de protection phytosanitaire, - Conformité des enregistrements des traitements phytosanitaires enregistrés par l'exploitant par rapport à un cahier des charges, par rapport à la comptabilité matière et financière de l'exploitation, - Calcul des indicateurs de fréquence de traitement. - Cas pratiques s'appuyant sur des "Type d'Opération" à IFT d'un Cahier des charges MAEC.
INTERVENANTS :	Formateurs CFPPA.
DATES :	Du 18 au 21 novembre 2019
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :	18 octobre 2019
DURÉE :	3 jours
LIEU :	PARIS – MAA -
NOMBRE DE PARTICIPANTS MAX :	15
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :	Bruno GELIN
RESPONSABLE ADMINISTRATIF :	Martine FLUET
INFORMATION :	<p>Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/</p> <p>Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr</p> <p>formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr</p>
FRAIS D'INSCRIPTION :	363 € Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères
CODE EPICEA :	176717